Les incendies n'arrivent pas qu'aux autres...

Industries, PME, ateliers, administrations, mairies... tout le monde est concernés par les risques incendies.

zone europort à saint-avold

Début d'incendie à l'usine *Ursa*

Hier matin, vers 6 h, un début d'incendie a été signalé dans un atelier de l'usine *Ursa*, fabricant de laine de verre, sur la zone Europort à Saint-Avold. « *Un point chaud d'origine accidentelle a mis le feu à un rebut de laine verre* », expliquent les policiers du commissariat de Saint-Avold, présents sur place. « *Les dégâts occasionnés sont minimes* », selon un responsable de la société.

Respectant la procédure établie pour ce type de situation, des personnels de l'usine ont entamé la mise en sécurité du site, le temps que les secours arrivent. « *Aucun blessé ni dégât matériel n'est à déplorer, à l'exception de la destruction de quelques produits. Après un court arrêt nécessaire au contrôle de la situation, la production a repris normalement.* », indique encore le responsable, qui signale que cet incendie et les fumées dégagées n'ont pas mis en danger le personnel. Les sapeurs-pompiers de Saint-Avold, renforcés par leurs homologues de Creutzwald durant l'intervention, sont restés sur les lieux une bonne partie de la matinée par mesure de précaution.

Un quartier menacé par l'incendie d'un atelier de motos

Code du Travail - Art 231-3-1 :
« Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité. »

Code du Travail - Art. R. 4227-28 :
« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. Des instructions sont établies, permettant d'assurer l'évacuation rapide des personnes occupées ou réunies dans les locaux. »

« Le dernier sou » ravagé par le feu

Cette nuit, la discothèque la plus célèbre de l'agglomération nancéienne a été anéantie par un incendie contre lequel les pompiers se sont battus plusieurs heures.

La sécurité à votre portée

NOS PARTENAIRES

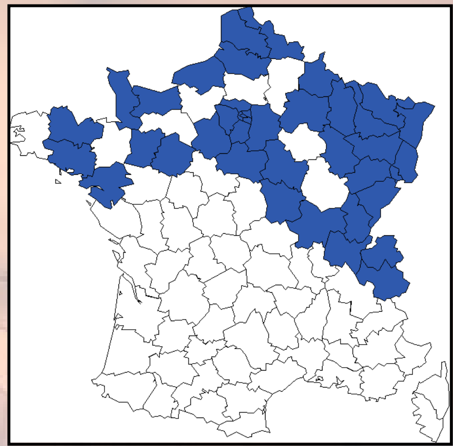

57680 CORNY SUR MOSELLE
06 68 34 71 09 / 06 75 90 20 64
Em@il : contact@formatec-securite-incendie.com
Em@il : m.thisse@formatec-securite-incendie.com
www.formatec-securite-incendie.com

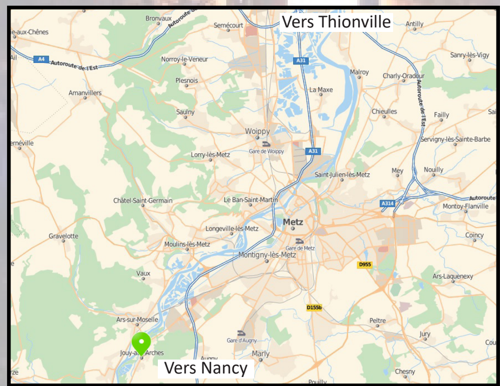

FORMATEC MULTISECURITE S.A.R.L.

Enregistré en tant qu'Organisme de Formation sous le n° **44570360657** auprès de la Région Alsace Champagne-Ardennes Lorraine. A ce titre, toutes nos prestations de formations ne sont pas assujetties à la T.V.A.

(Article 293 B du Code Général des Impôts)

N° SIRET : 819 666 207 000 33 - Code APE : 8559A

VISITES TECHNIQUES / AUDITS

EQUIPEMENT ET VERIFICATIONS DES MOYENS DE SECOURS

FORMATIONS SPECIFIQUES

EXERCICES D'EVACUATION

REALISATION DES PLANS DE SECURITE ET DES CONSIGNES INCENDIE

57680 CORNY SUR MOSELLE
06 68 34 71 09 / 06 75 90 20 64
www.formatec-securite-incendie.com

VISITES TECHNIQUES / AUDITS

Indispensables pour déceler toutes anomalies dans l'établissement et tous manquements à la réglementation en vigueur.

Synthétisation des visites sous forme d'un rapport écrit et debriefing.

EQUIPEMENT ET VERIFICATIONS DES MOYENS DE SECOURS

Fourniture et pose des différents extincteurs appropriés aux risques étudiés.

Réalisation des vérifications techniques et périodiques :
- Extincteurs tous types et toutes marques.
- Robinets d'incendie armés (RIA).
- Systèmes de désenfumage naturel et mécanique avec mesures des vitesses et des débits.
- Éclairage d'ambiance de sécurité type : BAES et BAEH.
- Portes coupe-feu.

SUR DEMANDE PARTICIPATION AU(X) C.H.S.C.T.

NOS FORMATIONS

Formation incendie
E.P.I. / E.S.I.
théorique et pratique.

Formation au port de l'appareil respiratoire isolant(A.R.I.)

Formation à la manipulation de la centrale sécurité incendie (S.S.I.)

Formation Sauveteurs Secouriste du Travail (S.S.T.)

Formation à la manutention / gestes et postures (P.R.A.P.)

FORMATION ET EXERCICES D'EVACUATION

Formation, et exercices d'évacuation, avec générateur de fumée froide non toxique.

REALISATION DES PLANS DE SECURITE ET DES CONSIGNES INCENDIE

Réalisation des plans de sécurité tous formats. (intervention / évacuation).

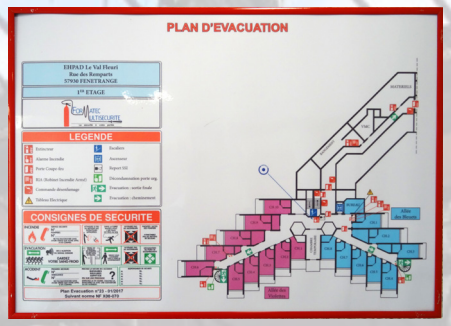

Elaboration des fiches réflexes.

CONSIGNES GENERALES ET SPECIFIQUES

Consignes générales et spécifiques personnalisées.